



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-cinq,

Le vingt-deux septembre à dix-neuf heures,

Le conseil syndical du Syndicat mixte à la carte du Parc naturel régional du Doubs Horloger dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de réunion du Parc aux Fontenelles, sous la présidence de Monsieur Denis LEROUX.

Date de convocation : 05/09/2025

Date d'affichage : 05/09/2025

Nombre de membres :

- en exercice : 127
- présents : 27
- votants : 40

Nombre de voix :

- en exercice : 384
- présents : 124
- procurations : 117
- **nombre total de voix exprimées : 241**

Etaient présents :

Laure BOITEUX, Gilles BONNOT (S), Léon BONVALOT, Martial BOURNEL-BOSSON, Marie-Paule BRAND, Hervé CAGNON, Thierry CARTIER, David CHATELAIN, Anthony CUENOT, Thierry HOUSER, Pascal JACQUOT, Denis LEROUX, Boris LOICHOT, Roland MARTIN, Christian MAUVAIS, Dominique MOLLIER, Jean-Louis MOUGIN, Joëlle MOUGIN, Frédérique MOUREAUX, Valérie PAGNOT, Alexandre PANTEL, Stéphanie PARSY, Amandine RAPENNE, Gilles ROBERT, Noël SAUNIER, Charles SCHELLE, Pierre VAUFREY, Franck VILLEMMAIN, François VILLIER.

Etaient présents sans voix délibérative :

Patrick BOITEUX, Bernard FAIVRE (S), Suzanne GUERRIN.

Etaient absents excusés :

Françoise BEURET, Cédric BÔLE, Christine BOUQUIN, Michèle CACHOT-USUNIER, Dimitri COULOUVRAT, Jacqueline CUENOT-STALDER, Jocelyne ERNST, Kévin FADIN, Baptiste FAYARD, Bénédicte HERARD, Céline JEAMBRUN, Nicolas JUBIN, Raphaël KRUCIEN, Lydie LAB, Sylvie LE HIR, Régis LIGIER, Anthony MERIQUE, Francine MISERE, Christian MOREL, Thierry MOREL, Corinne PARATTE, Roland PERROT, Manuela RAMBAUD, Catherine ROGNON, Dominique RONDOT, Emmanuel SAULNIER, Véronique TATU, Michel TROUILLOT, Marcelline VIPREY, Marielle WILCZAK.

Etaient absents :

Didier BARTHOD, Yann BEAUFILS, Françoise BEURET, Francis BILLOD-MOREL, Luc BINDER, Fabrice BOBILLIER, Jérôme BOILLON, Patrick BOISSENIN, Justine BRIQUEZ, Benoit CALAME, Isabelle CHEVAL, Matthieu CHEVAL, Bruno CHOLLEY, Philippe CHOLET, Olivier CLEMENCE, Pascal CLEMENCE, Jean-Noël CUENOT, Jean-Philippe DA COSTA, Jean-Pierre DEVILLERS, Pascal DUFFNER, Lucine FAIVRE, Jean-Michel FEUVRIER, Alain GAIFFE, Florian GAIFFE, Frédéric GAIFFE, Etienne GIGON, Fabrice GIRARDIN, Pascal GODIN, Aurore GOSSO, Maurice GROSSET, Lucienne HEMLER, Christian HERARD, Bernard JACQUET, François JACQUOT, Christophe JANIN, Nicolas MARGUET, Catherine MAUVAIS, Olivier MESNIER, James MICHEL, Philippe MITTAG, Denis NARBAY, Sarah OEUVRARD, Jean-Luc PAGNOT, Adrien PELLEGRINI, Raphaël PEQUIGNOT, Vivien PERRET-GENTIL, Bernard

PRETOT, Hervé PREVITALI, Daniel PRIEUR, Catherine RACINE, Christian RAMAUD, Marlène RENAUD, Pascal ROUGNON, Laurent ROUSSET, Yves ROY, Fabien ROYER, Herve SIMONIN, Régis SOULET, Gérard VAUCHIER, Marie-Josèphe VERMOT, Baptiste VILLEMEN, Jérôme VOINET, Céline VUILLEMIN, Christelle VUILLEMIN, Jean-Luc VUILLEMIN, Ingrid WILLEMEN-JEANNIN, Sébastien WOLFF, Pierre-Jean WYCART.

Ont donné pouvoir :

Cédric BÔLE a donné pouvoir à Dominique MOLLIER,
Christine BOUQUIN a donné pouvoir à Marie-Paule BRAND,
Jacqueline CUENOT-STALDER a donné pouvoir à Denis LEROUX,
Baptiste FAYARD a donné pouvoir à Gilles BONNOT (S),
Bénédicte HERARD a donné pouvoir à Gilles ROBERT,
Céline JEAMBRUN a donné pouvoir à Charles SCHELLE,
Raphaël KRUCIEN a donné pouvoir à Boris LOICHOT,
Anthony MERIQUE a donné pouvoir à Franck VILLEMEN,
Christian MOREL a donné pouvoir à Valérie PAGNOT,
Thierry MOREL a donné pouvoir à David CHATELAIN,
Manuela RAMBAUD a donné pouvoir à Hervé CAGNON,
Marceline VIPREY a donné pouvoir à Anthony CUENOT.

Le secrétaire de séance : Roland MARTIN

Objet : 2025-35 : Adhésion Label Rivières Sauvages

La Reverotte, entièrement située dans le périmètre de l'EPAGE et du PNR, constitue la seule rivière du département du Doubs à bénéficier de ce label du fait de son état de préservation remarquable.

Le maintien de ce label implique un programme d'actions conjointes entre l'EPAGE, le PNR et le Département du Doubs.

L'EPAGE assure le pilotage et le suivi du dossier ainsi que la réalisation des travaux de renaturation, tandis que le PNR est chargé des actions de sensibilisation et souhaite s'associer financièrement au maintien du label.

Le montant de la cotisation annuelle au label « Rivières Sauvages » s'élève à 2 200 € TTC en 2025, financés de la manière suivante :

- EPAGE Doubs Dessoubre : 980 €
- Département du Doubs : 1 000 €
- PNR du Doubs Horloger : 220 €

L'EPAGE règlera directement sa part ainsi que celle du PNR Doubs Horloger, le Département du Doubs règlera sa part directement à l'association « Rivières Sauvages ».

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- Autorise le Président à signer la convention avec l'EPAGE Doubs-Dessoubre relative au financement de la cotisation 2025 au label « Rivières Sauvages » ;
- Autorise l'inscription au budget de cette action pour un montant de 220 € (à régler à l'EPAGE)

Approbation à l'unanimité.

| | |
|-----------------------------|---------------------------------|
| Nombre de voix : 241 | Exprimés (en voix) : 241 |
| - pour : 241 | - abstention : 0 |
| - contre : 0 | - ne prend pas part au vote : 0 |

Pour extrait certifié conforme
Le Président,
Denis LEROUX

